ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Orthophonistes

Question écrite n° 8313

Texte de la question

M. Harry Lapp attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le devenir du systeme de soins et de protection sociale pour lequel les orthophonistes souhaitent se mobiliser activement. Il s'avere cependant, que les propositions emises par la Federation nationale des orthophonistes pour parvenir a une meilleure maitrise medicalisee des depenses de sante en orthophonie, ne sont pas prises en compte dans le cadre d'une indispensable negociation sur l'ensemble des dossiers en instance. Il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'elle compte prendre en matiere de formation, statut et exercice professionnel, en liaison avec les caisses nationales d'assurance maladie, afin de parvenir dans les meilleurs delais a des accords negocies dans l'interet des patients et des professionnels de l'orthophonie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontes les professions paramedicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

Données clés

Auteur : M. Lapp Harry
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8313
Rubrique : Professions paramedicales
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4091
Réponse publiée le : 21 février 1994, page 873